

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19
DU 18 DECEMBRE 2013

Nombre de délégués en exercice : **24**
Nombre de délégués présents : **16**
Nombre de votants : **18**
Nombre de pouvoirs : **2**

L'an deux mille treize et le 18 décembre à 10H08, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 11 décembre 2013, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur René PLANADE.

Etaient présents : Messieurs René PLANADE, François BRETIN, Robert DECAIX, Philippe JENTY, Bernard ROUGE, Jean-Louis CHAZALNOEL, Michel PLAZANET, Michel SAUGERAS, Jean-Paul GRADOR, Daniel GREGOIRE, Sylvain COUCHARRIERE, Daniel ESCURAT, Jean-Marie FREYSSELINE, Gilles MAGRIT, Hervé GOUTILLE, Daniel COMBES,

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Christian MADELRIEUX, Yves LAPORTE, Jean-Marc REBEILLE, Serge SARTRE, Claude FARGES, Jacques CHASTAGNOL, Jean-François LOGE, Gérard DIF, Jean-Noël LANOIR.

Assistaient à cette réunion : - Madame Marie-Neige ARTERO, chargée de mission Développement Durable au Conseil Général de la Corrèze
- Monsieur Patrick DELTOMBE, Payeur Départemental
- Monsieur Pierre PITTMAN, Directeur du SYTTOM 19

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à délibérer sur le compte rendu du Comité Syndical du 26 novembre 2013.

Le compte rendu du Comité Syndical du 26 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.
(VOTE -> POUR : 18 Voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : Néant)

DELIBERATION N°2013/12/01 : BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur Daniel ESCURAT Vice-Président du SYTTOM 19, présente le budget primitif 2014 comme suit :

Le budget primitif qui vous est proposé pour l'année 2014 prend en compte les divers éléments présentés lors du débat sur les orientations budgétaires que nous avons tenu le 26 novembre dernier, notamment :

Sur la section fonctionnement :

- Les évolutions de recettes et de reversement des produits de collecte sélective (Recettes des Eco organismes, vente de matériaux et reversement associés).
- Les évolutions de tonnages, à la hausse pour la collecte sélective et à la baisse pour les déchets résiduels.
- Les évolutions à la hausse de la TVA de 7 à 10 %.

Sur la section investissement :

- La poursuite des travaux pour la mise en place de la plateforme de maturation des mâchefers.
- Les travaux pour l'agrandissement du centre de tri d'Argentat.
- La poursuite des travaux pour la construction du centre de transfert de Naves.
- Le solde des travaux de remise en état de certains équipements de l'usine de Saint Pantaléon de Larche.
- Les travaux de mise en place de l'équipement de production électrique.

DEPENSES

SECTION FONCTIONNEMENT

Contrats et prestations de services

Ce poste correspond :

- au tri de 8000 t d'emballages ménagers,
- à l'incinération et au traitement de 91 500 t d'ordures ménagères résiduelles et assimilées,
- au traitement de 500 t de Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM),
- au traitement des résidus provenant de l'incinération (REFIOM, mâchefers...),
- au transport des déchets ménagers à traiter.

Traitement des déchets résiduels et fermentescibles

Ce poste s'élève à **7 998 229 €** (7 262 400 € en 2013).

Il comprend l'ensemble des prestations de service liées à l'incinération à savoir :

- les contrats d'exploitation des 2 usines pour 5 225 170 € (4 860 000 € en 2013) qui subissent une hausse sensible liée à la hausse du taux de TVA, de l'actualisation des marchés (environ 2%) et de la mise en place du préleveur de dioxines semi continu à Rosiers d'Egletons,
- la gestion des sous-produits de traitement (mâchefers, REFIOM) pour 1 776 659 € (1 640 000 € en 2013),
- la TGAP pour 956 400 € qui sera payée pour 2 exercices concernant le site de Saint Pantaléon de Larche,
- le traitement de la fraction fermentescible pour 40 000 €.

Ce poste est en augmentation, compte tenu notamment du règlement de deux exercices de TGAP sur une année (+ 425 000 €), et de la hausse du taux de TVA. Il représente 45,18 % du budget de fonctionnement.

Transport

Ce poste correspond aux prestations de transport de déchets et d'emballages, il représente 1 192 480 € (910 000 € en 2013) soit 6,74% du budget de fonctionnement.

Il subit une hausse liée à l'incidence du tonnage transporté pendant l'arrêt du centre de tri d'Argentat et de la hausse du taux de TVA.

Tri sélectif

Ce poste représente 28,73 % du budget de fonctionnement et correspond aux prestations de tri des emballages ménagers et de reversement des recettes de collectes sélectives.

Les dépenses évoluent sensiblement compte tenu de l'augmentation des tonnages pris en charge (+2000 t), et de l'évolution du montant des aides et soutiens versés dans le cadre du barème Eco-Emballages.

❖ **5 085 973 € en 2014**

❖ 4 507 000 € en 2013

Ce poste se décompose comme suit :

❖ **2 085 973 €** d'opérations de tri et de transport

❖ **3 000 000 €** soutiens et recettes du recyclage

Les autres postes de dépenses de cette section concernent :

Entretien des centres de transfert

Ce poste représente 0,28% du budget fonctionnement

❖ 50 000 € en 2014

❖ 50 000 € en 2013

Ce poste lié aux frais d'entretien et de maintenance des centres de transfert est reconduit compte tenu des besoins estimés pour l'année 2014.

Impôts et taxes (hors TGAP)

Ce poste représente 1,53 % du budget fonctionnement

❖ 270 000 € en 2014

❖ 232 000 € en 2013

Ce poste concerne les impôts fonciers, taxes parafiscales, le remboursement de la TVA, il est sujet à une variation sensible liée à l'évolution des prestations soumise à reversement de TVA (vente d'énergie) et à l'évolution des taxes foncières.

Charges financières et contributions

Ce poste représente 1,19% du budget fonctionnement :

❖ 210 000 € en 2014

❖ 260 000 € en 2013

Ce poste sert aux contributions versées aux syndicats de collecte pour l'exploitation des centres de transfert. Il suit l'évolution des contributions (2% /an).

Ce poste est revu à la baisse il contribuait jusqu'en 2013 au remboursement d'un emprunt réalisé par la ville de Brive lors de la réalisation de la 3^{ème} ligne ; la dernière annuité a été payée sur l'exercice 2013.

Administration générale, divers

Ce poste représente 1,72% du budget fonctionnement

❖ 305 000 € en 2014

❖ 323 678 € en 2013

Il intègre le personnel en place pour la gestion du syndicat et les frais liés au fonctionnement du SYTTOM 19 (téléphone, assurances, véhicule, maintenance informatique et bureautique, fournitures, réception...).

Études et honoraires

Ce poste représente 0,73 % du budget fonctionnement

❖ 130 000 € en 2014

❖ 160 000 € en 2013

Il intègre également les frais d'études pour la création d'un centre de tri, les installations de compostage et les dépenses liées au plan de surveillance des rejets des 2 UVE.

Ce poste intègre les honoraires de professionnels du droit accompagnant le SYTTOM 19 dans les procédures en cours dont le montant pour l'exercice 2014 est revu à la baisse.

Remboursement de la dette et ICNE

Ce poste représente 1,33% du budget fonctionnement

❖ 235 656 € en 2014

❖ 267 454 € en 2013

Ce poste suit l'évolution de la dette.

Dotations aux amortissements

❖ 1 324 746 € en 2014

❖ 1 209 000 € en 2013

Ce poste est actualisé chaque année par l'intégration des investissements réalisés au cours de l'exercice précédent et représente 7,48 % du budget fonctionnement.

Virement à la section d'investissement

❖ 801 556 € en 2014

❖ 999 146 € en 2013

Ce poste représente 4,53% du budget fonctionnement.

Dépenses imprévues

❖ 100 000 € en 2014

❖ 250 000 € en 2013

Ce poste représente 0,57 % du budget fonctionnement.

Soit un total de dépenses de 17 703 640 €.

SECTION INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 15 236 053 €

Les principaux postes concernent :

Remboursement de la dette

- ❖ 1 022 453 € en 2014
- ❖ 991 000 € en 2013

L'augmentation de ce poste suit l'évolution de la dette.

Dépenses imprévues

- ❖ 215 000 € en 2014
- ❖ 250 000 € en 2013

Fonds de gros entretien et renouvellement des UVE

- ❖ 2 004 000 € en 2014
- ❖ 1 980 000 € en 2013

Ce poste suit l'évolution des contrats d'exploitation.

Acquisition chargeur

- ❖ 160 000 €

Travaux divers UVE

- ❖ 70 000 €

Travaux d'entretien divers sur les centres de transfert ou les locaux

- ❖ 50 000 €

Matériel informatique, bureautiques et logiciels divers

- ❖ 5 000 €

Aménagement des locaux administratifs

- ❖ 125 000 €

Centre de tri d'Argentat : 1 580 000 €

- ❖ 1 500 000 € - Travaux d'agrandissement du centre de tri d'Argentat
- ❖ 80 000 € - Frais d'études

UVE de St Pantaléon de Larche : 5 900 000 €

- ❖ 5 700 000 € concernant l'implantation de l'équipement de production électrique
- ❖ 200 000 € pour finaliser les travaux de réparations nécessaires résultant des erreurs de conception et d'exploitation d'INOVA

UVE de Rosiers d'Egletons : 850 000 €

- ❖ 50 000 € pour le solde des travaux liés à la mesure des dioxines en semi-continu
- ❖ 800 000 € pour l'agrandissement de la plateforme de maturation des mâchefers

Centre de Transfert d'Ussel : 30 000 €

Réalisation d'un bardage complémentaire

Centre de Transfert de Naves : 875 000 €

Les travaux d'aménagement du centre de transfert sont en cours, le montant résiduel des travaux restant à réaliser sont établis comme suit :

- ❖ 800 000 € - travaux d'aménagement du CTOM de Naves
- ❖ 50 000 € - frais d'études et de maîtrise d'œuvre
- ❖ 25 000 € - d'acquisition foncière.

Opérations d'ordre : 2 349 600 €

- ❖ 345 600€- reprise de subventions perçues antérieurement
- ❖ 2 004 000 € - immobilisations en cours des UVE (GER)

RECETTES

SECTION FONCTIONNEMENT

Pour l'essentiel elles proviennent :

Participation des collectivités

Elle représente 69% des recettes réparties comme suit :

- 10 035 240 € - transport et traitement des OM
- 2 212 800 € - d'opérations de tri

La participation a été calculée sur la base de :

111,60 €/T pour le transport et l'incinération des ordures ménagères du SYTTOM 19

106,60 € /T pour le traitement des déchets ménagers du LOT

276,60 €/t pour le tri.

Recettes des éco organismes et ventes des matériaux (16.95% de nos recettes)

- 2 100 000 € - versés par les éco-organismes
- 900 000 € - Vente de matériaux

Vente d'énergie et recettes d'exploitation des UVE (12% des recettes)

➤ 2 100 000 €

Produits divers (2% des recettes)

- 10 000 € - produits de gestion divers
- 345 600 € - d'amortissement des subventions perçues

Soit un total de recettes de 17 703 640 €.

L'équilibre de la section fonctionnement tel que présenté s'entend dans le cadre de la poursuite du partenariat avec les collectivités voisines.

La rupture des partenariats engagés et la restriction du rayon de chalandise des installations impacteraient fortement les recettes de fonctionnement (environ 2 300 000 €) liées au traitement des déchets, mais également sur la vente d'énergie.

Le fonctionnement ne serait diminué que d'environ 300 000 € (pour 15 000 t de déchets extérieurs) sur la part proportionnelle liée au traitement des déchets.

L'impact se traduirait par une hausse du coût de transport et traitement appliquée aux adhérents du SYTTOM 19 de l'ordre 30 € /t d'ordures ménagères résiduelles. Cette hausse suivrait une évolution inversement proportionnelle à la diminution des déchets.

Pour permettre la promotion d'une politique de prévention des déchets efficace et comprise par les administrés, il faut que le coût des déchets résiduels que nous appliquons sur le territoire du SYTTOM 19 ne subisse pas de hausse avec la diminution des déchets produit sur notre territoire.

Une compensation des recettes est nécessaire avec les installations en fonctionnement aujourd'hui et leurs coûts d'exploitation, elle ne peut intervenir que :

- + par la réalisation de services rendus aux territoires voisins dépourvus de moyens de traitement des déchets résiduels
- + le traitement de déchets industriels par les exploitants
- + l'augmentation de la vente d'énergie

SECTION INVESTISSEMENT

Les recettes de **15 236 053 €** nécessaires à l'équilibre de la section investissement proviennent de :

- **4 662 670 €** d'un emprunt dont le montant ne pourra être finalisé que lors de l'appréciation des résultats du compte administratif, celui-ci pouvant être ramené à la baisse ou supprimé compte tenu des excédents qui pourraient être observés lors du vote du CA et du futur budget supplémentaire qui sera voté dans le 1^{er} semestre de l'année 2014.

Emprunts pour l'équipement de production électrique

Une recette globale de 5 700 000 € décomposée :

- 2 100 000 € auprès de la caisse d'épargne
- 2 850 000 € auprès de la caisse des dépôts
- 750 000 € pour le prêt relais FCTVA auprès de la caisse d'épargne

Virement de la section de fonctionnement

- ❖ 801 556 € en 2014
- ❖ 999 146 € en 2013

Subvention ADEME et conseil Général

280 000 €

Dotation FCTVA

- ❖ 463 084 € en 2014
- ❖ 207 263 € en 2013

Dotation aux amortissements

- ❖ 1 324 746 € en 2014
- ❖ 1 209 000 € en 2013

Opérations d'ordre

- ❖ 2 004 000 € d'opérations d'ordre (immobilisations en cours sur les UVE (GER).

Compte tenu des éléments ci-dessus et comme convenu lors du débat des orientations budgétaires, je vous propose d'adopter les paramètres suivants :

Traitement et transport des ordures ménagères résiduelles

- 111,60 €/T pour l'ensemble des collectivités adhérentes au SYTTOM 19 (transport et traitement inclus).
- 106,60 €/T (traitement uniquement) pour le SYDED 46

Transport et tri des emballages ménagers recyclables

- 276,60 €/T

Monsieur Daniel ESCURAT invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur ce projet de budget primitif 2014 et propose :

- d'approuver le présent budget primitif 2014 ;
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement les Vice-Présidents du SYTTOM 19 à mettre en place les procédures nécessaires à la réalisation des investissements précités ainsi qu'à leur financement ;
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement les Vice-Présidents à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations.

Cette délibération n'a suscité aucun commentaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

(VOTE -> POUR : 18 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : Néant)

DELIBERATION N°2013/12/02 : CONVENTION ENTRE LE SYDED 46 ET LE SYTTOM 19 POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE TRI DES PRODUITS DE COLLECTE SÉLECTIVE

Monsieur René PLANADE rappelle que le SYTTOM 19, compétent pour le traitement des déchets des ménages sur le Département de la Corrèze dispose de deux usines de valorisation énergétique pour le traitement des ordures ménagères pour une capacité de 112 000 t et d'un centre de tri pour une capacité d'environ 3 000 tonnes.

Compte tenu de la sous capacité de tri, le plan départemental prévoit la construction d'un nouveau centre de tri sur le bassin de Brive.

D'autre part, le SYDED 46, compétent pour le traitement des déchets ménagers sur le Département du Lot ne dispose pas, à ce jour d'équipement susceptible de traiter les déchets résiduels sur son secteur, mais dispose de surcapacité pour le tri.

Compte tenu de ces éléments et jusqu'à la construction d'un centre de tri sur le bassin de Brive et d'une installation de traitement des ordures ménagères résiduels pour le lot une convention de partenariat doit être signée afin de permettre :

- Au SYDED 46 de faire traiter une partie de ses ordures ménagères (provenant du nord du lot) par le SYTTOM 19,
- Au SYTTOM 19 de poursuivre le tri et le conditionnement de ses produits collectés sélectivement.

La présente convention a pour objet de régler les relations entre les deux syndicats intercommunaux contractants.

La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 10 ans, elle pourra prendre fin par information de l'une ou l'autre des parties 6 mois avant la mise en service des installations de traitement (centre de tri pour le SYTTOM 19, installation de traitement des résiduels pour le SYDED 46).

Monsieur René PLANADE invite les membres du Comité Syndical :

- à délibérer sur ces propositions ;
- à autoriser le Président ou en cas d'empêchement les Vice-Présidents du SYTTOM 19 à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Cette délibération n'a suscité aucun commentaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

(VOTE -> POUR : 18 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : Néant)

DELIBERATION N°2013/12/03 : DÉLIBÉRATION FIXANT LE TARIF DE TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LE SYDED 46

Monsieur René PLANADE présente le tarif de traitement des déchets pour le SYDED 46 :

Vu la délibération du comité syndical du SYTTOM 19 en date du 28 octobre 2008 concernant le partenariat entre le SYDED 46 et le SYTTOM 19.

Vu la convention de partenariat signée entre le SYDED 46 et le SYTTOM 19 en date du 6 novembre 2008.

Compte tenu des éléments budgétaires votés précédemment,

Monsieur René PLANADE propose aux membres du Comité Syndical de fixer le prix de traitement des déchets du SYDED 46 à 106,60 € TTC TGAP incluse.

Monsieur René PLANADE propose aux membres du Comité Syndical à délibérer sur cette proposition.

Cette délibération n'a suscité aucun commentaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

(VOTE -> POUR : 18 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : Néant)

DELIBERATION N°2013/12/04 : DÉLIBÉRATION FIXANT LE TARIF DE TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LE SIETOM DES 4 CANTONS

Monsieur René PLANADE présente le tarif de traitement des déchets pour le SIETOM des 4 Cantons :

Vu les délibérations du comité syndical du SYTTOM 19 en date du 13 mai 2011 et du 22 décembre 2011 concernant le partenariat entre le SIETOM des 4 cantons et le SYTTOM 19.

Vu la convention de partenariat signée entre le SIETOM des 4 cantons et le SYTTOM 19 en date du 23 mars 2012.

Compte tenu des éléments budgétaires votés précédemment,

Monsieur René PLANADE propose aux membres du Comité Syndical :

- De fixer le prix de transport et de traitement des déchets du SIETOM des 4 Cantons à 111,60 € TTC TGAP incluse.
- De fixer le prix du tri des produits issus de la collecte sélective du SIETOM des 4 Cantons à 276,60 € TTC.

Monsieur René PLANADE invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur cette proposition.

Cette délibération n'a suscité aucun commentaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

(VOTE -> POUR : 18 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : Néant)

DELIBERATION N°2013/12/05 : PARTICIPATION DU SYTTOM 19 AU FINANCEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES COMPLÉMENTAIRES DES AGENTS

Monsieur François BRETIN explique l'objet de cette délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique en date du 26 novembre 2013 ;

Vu la liste des contrats et règlements labellisés par l'Autorité de contrôle prudentiel ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent ;

Considérant que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités et qui ont été labellisés ;

Monsieur François BRETIN propose aux membres du Comité Syndical de décider :

- De participer au financement mensuel des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance et de la santé,
- Que cette participation financera en totalité à compter du 1^{er} janvier 2014, la procédure dite de labellisation pour la protection sociale de prévoyance de nos agents de manière individuelle et facultative.

Chacune des participations annuelles sera subordonnée à la présentation d'un justificatif permettant de vérifier que le demandeur a souscrit un contrat correspondant aux critères définis dans le décret précité du 8 novembre 2011.

Cette délibération n'a suscité aucun commentaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

(VOTE -> POUR : 18 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : Néant)

QUESTIONS DIVERSES

1) Réalisations du SYTTOM 19

Monsieur Pierre PITTMAN fait un rappel sur le territoire, au début de la mandature (2008) il y avait 12 EPCI et en fin de mandature il n'y en aura plus que 10 EPCI, puisqu'au 1^{er} janvier 2014 LUBERSAC et UZERCHE seront intégrés par le SIRTOM de BRIVE.

Les objectifs du SYTTOM 19 étaient de réduire l'impact environnemental du traitement des déchets.

Pierre PITTMAN présente les réalisations du SYTTOM 19 au cours de la mandature de 2008 à 2014 :

1. Un accompagnement pour la réduction des déchets des ordures ménagères individuelles :

12 études de coût ont été menées au sein des collectivités, dont on est satisfait ; car en 2008, 4 000 t d'emballages étaient collectés contre 8 000 t aujourd'hui.

2. Installation du siège social du SYTTOM 19 et son indépendance :

Cela a permis de mieux travailler, notamment sur le renouvellement du contrat d'exploitation de l'U.V.E. de St Pantaléon de Larche, en étant sur place pour la gestion du contentieux avec la société INOVA et d'intervenir sur la fin du contrat (intervention de l'huissier).

3. Transport et centres de transfert :

- Le centre de transfert de Bort les Orgues a été mis en service en 2007 :
Il y a eu un certain nombre de travaux sur ce centre de transfert pour le perfectionner.
- Création du centre de transfert d'USSAC mis en service en 2008 pour le transfert des collectes sélectives de Brive.
- Création d'un troisième quai de transfert à Treignac, pour pallier aux périodes estivales.
- Réhabilitation du centre de transfert d'Ussel mis en service en 2013 :
Il y avait nécessité de moderniser le centre de transfert.
Monsieur SAUGERAS explique qu'il était important de protéger les cartons pour qu'ils ne soient pas mouillés.

Le SYTTOM 19 a intégré dans le marché, le traitement des lixiviats de la décharge qui a fait l'objet d'une convention de groupement de commande avec le SIRTOM d'USSEL.

- Création d'un centre de transfert à Naves qui est actuellement en travaux :
Monsieur FREYSSLINE informe que la mise en service est prévue pour octobre 2014.

4. Améliorations techniques et environnementales des unités de traitement

- U.V.E. de Rosiers d'Egletons :
 - Création d'une plateforme d'encombrants en 2012 :
Elle permet de traiter tous les encombrants de la Haute Corrèze pour éviter de les transporter jusqu'à PERBOUSIE, et a permis également de faire des opérations de tri sur ces produits (ce qui est ferreux est recyclé au lieu d'être enfoui).
 - Mise en place d'un préleveur de dioxines furanes qui est en service.
 - Agrandissement de la plateforme de mâchefers qui va permettre la valorisation des mâchefers sur l'U.V.E. de Rosiers d'Egletons, sans avoir à les transférer à Brive, puisqu'ils sont valorisables en l'état.
- U.V.E. de St Pantaléon de Larche :
 - Décision du maintien en service de cette usine suite à la fin du contrat d'exploitation en 2012.
 - Changement d'exploitant au 1^{er} janvier 2013 qui intègre une amélioration des objectifs environnementaux et de valorisation énergétique (changement du traitement de fumées, diminution du panache, baisse des DeNox), mais qui a conduit à une bataille juridique :
 - recours précontractuel que le SYTTOM 19 a gagné contre INOVA,
 - recours pour les consignations qui sont à la Caisse des Dépôts et consignations que le SYTTOM 19 a gagné,
 - recours sur le fond en cours d'INOVA contre le SYTTOM 19,
 - expertise judiciaire en cours du SYTTOM 19 contre INOVA,
 - Projet d'installation d'une unité de production d'électricité en 2014.
- Réhabilitation du centre de tri d'Argentat :

Les travaux vont commencer le 6 janvier 2014, le SYTTOM 19 prévoit la mise en service courant avril 2014.

La capacité passera à 3 000 t, il y aura une amélioration des conditions de travail et des améliorations technique sur le fonctionnement.

5. Suivi environnemental des installations :

- Analyses en continu des rejets atmosphériques
- Analyses journalières des rejets aqueux
- Contrôles semestriels par un organisme accrédité
- Programme de surveillance annuel des retombées atmosphériques débuté en 2005 et renouvelé en 2011 avec LIMAIR :
 - Mesures effectuées dans l'air ambiant (qui sont en ligne sur le site *syttom19.fr*).
 - Bio surveillance sur le lait de vache, les choux et depuis 2013 sur le miel produit par les ruchers installés sur les 2 unités de valorisation énergétique, en partenariat avec l'association l'Abeille Corrézienne.
- Compte rendu annuel dans le cadre de la CLIS

6. Informations pour tous :

- Mise en place d'un rapport annuel depuis 2009
- Création du site Internet du SYTTOM 19 en 2011, avec mise en ligne :
 - Délibérations
 - Comptes rendus
 - Résultats environnementaux des U.V.E.
 - Informations liées à l'activité du SYTTOM 19
- Eléments de communication :
 - Campagne d'affichage départementale en partenariat avec Eco-emballages.
 - Création d'une plaquette de présentation du SYTTOM 19.
 - Nombreuses visites scolaires pour les U.V.E.

7. Partenariats :

Travail avec Eco-Emballages, ECOFOLIO, l'ADEME, le Conseil Général.

Un travail qui a permis de faire avancer sur tous les scénarios de collecte en parallèle avec le plan.

2) Valorisation verre

Voir la présentation ci-jointe en annexe.

Monsieur Pascal HENAUX d'Eco-Emballages présente le diagnostic verre au cours de l'année 2013 au sein des collectivités du SYTTOM 19 et les problèmes qu'il a rencontré auprès de quelques collectivités sur l'implantation des bornes à verre, et propose les solutions à mettre à place.

L'objectif de ce diagnostic est de faire un point pour savoir où en est le SYTTOM 19 au regard de la Corrèze sur la problématique du verre, et comment se situe la Corrèze par rapport aux autres départements français. Et aussi, constater ce que l'on peut mettre en œuvre pour faire évoluer la collecte sélective du verre sur le département de la Corrèze.

1. Contexte :

Le verre n'est pas un matériau qui est combustible.

En 2014, cela fera 40 ans que le verre est collecté.

En 2012, le SYTTOM 19 a collecté 6 939 t de verre.

Sur l'aspect économique, plus il y a de verre dans les O.M., plus le coût de traitement est élevé.

2. Analyse des performances et densités de bornes à verre :

Voir les chiffres dans la présentation ci-jointe.

- Performance des collectes verre (en kg/habitant et par an) :
Aujourd'hui, le SYTTOM 19 est en 70^{ème} position au niveau des départements français.
Le SYTTOM 19 représente une moyenne de 182 habitants desservis par les bornes à verre.
- Densité : Connaître combien il y a de bornes sur le territoire par habitants et leur répartition.

3. Suivi terrain :

Un état des lieux a été réalisé et on constate 721 colonnes à verre.

Des points de collecte nécessitent de maintenance, du remplacement de la signalétique (240 autocollants sont à remplacer).

Concernant les conditions de sécurité, sur certains points il y a un danger (accès, stationnement...).

4. Bilan :

Le coût des bornes est estimé à 1 000 € par borne.

L'étude révèle que 331 bornes supplémentaires sont nécessaires pour assurer une desserte correcte :

- Rural : 206
- Semi rural : 48
- Semi urbain : 117

5. Conclusions :

Il faut que les bornes soient posées au bon endroit.

Les dépenses d'investissement représentent 560 401 €.

Un représentant d'Eco-emballages va prendre rendez-vous avec chaque collectivité.

Les résultats du diagnostic verre seront présentés à chaque collectivité par Eco-Emballages dès le 1^{er} trimestre 2014.

Monsieur HENAUX explique que l'engagement d'ECO-EMBALLAGES est d'avoir visité toutes les structures du SYTTOM 19 avant le 30 mars.

Cette présentation suscite quelques commentaires :

Monsieur CHAZALNOËL demande de voir également avec les collecteurs quelle borne fonctionne bien ou pas.

Monsieur SAUGERAS revient sur l'expérience menée à USSEL avec l'ajout de bornes à verre dans le centre d'Ussel, le problème majeur c'est de définir l'emplacement des bornes à verre.

3) Remerciements

Monsieur René PLANADE remercie les membres du comité syndical de leur présence aux réunions et félicite Monsieur Pierre PITTMAN du travail qu'il a accompli, ainsi que le personnel du SYTTOM 19.

Monsieur René PLANADE souligne l'indépendance du SYTTOM 19 :
La mission du SYTTOM 19 est d'être présent sur les sites.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 12 H 27.